**Le Parc National des Cévennes PNC**

Crée par arrété du 02 septembre 1970 modifié en 1984 , le PNC couvre une superficie de 3200 km² zone périphérique incluse  
Le Parc est géré par un Etablissement Public qui a pour vocation d'être une vitrine internationale de l'aménagement de la biocénose Forêts -Cervidés .  
Le PNC est réparti sur 4 massifs particuliérement propices à la gestion des cervidés ;  
Du Nord au Sud , l'on trouve : le Mont Lozére , les Bougés , le Mont Aigoual et le Lingas ….  
Il réunit ainsi tout à la fois les caractéristiques géographiques et climatiques d' un versant méditerranéen et celles d'un versant atlantique.  
  
L'origine des repeuplements de cervidés remonte aux premiers lâchers de cerfs effectués entre 1961 et 1965, initiés bien avant la création du Parc , par les FDC du Gard et de la Lozére , 31 sujets à raison d'un mâle pour deux femelles ont fait l'objet de lâchés, sur le Mt Aigoual , le Mt Lozére et le Lingas .  
Le PNC apres sa création , a introduit entre 1974 et 1982 , quelques 114 sujets pour un sex ration de 1,2 mâles pour deux femelles.  
Les cervidés provenaient à la fois du domaine de Chambord (40) et du Parc de Ventajols (74) , enclos pépiniére appartenant au Parc . Parallélement , 83 chevreuils ont été introduits entre 1976 et 1979 .  
Il faut enfin signaler la présence de deux petites populations de mouflons de Corse ,au Nord des Causses et au Sud du Mont Aigoual .  
L'ensemble de ces cervidés est évidemment soumis à plan de chasse .  
Enfin l'animal mythique de nos chasses traditionnelles , le Sanglier (non soumis à plan de chasse) semble réparti de maniére homogéne sur l'ensemble du territoire .  
  
Les plans de chasse pour la saison 2005/2006 n'ont pas été totalement remplis ;  
CHEVREUILS : 650 attributions pour 566 réalisations soit 87% de prélévement  
521 attributions de CERFS pour une réalisation de 464 têtes soit 89% d'atteinte  
Enfin en ce qui concerne le MOUFLON : 4 attributions pour 3 réalisations .  
Deux types de chasse ont cours sur le PNC , la chasse individuelle (Approche sans chien) pour le Cerf , du 14 septembre au 31 janvier, et/ou la chasse collective ( Battue à 5 chasseurs minimum) du 15 octobre au 31 janvier pour les biches et faons , en tir à balle uniiquement.  
Désormais , l'intérêt pour la pratique d'une chasse silencieuse (d'approche) semble de plus en plus évident à nombre de chasseurs cévenols .  
Les bracelets cervidés sont répartis en trois groupes : CEFF (Biches et faons) , CEM1 ( Cerf à 12 cors inclus) et CEM (Tout Cerf) .  
En cas de défaut de réalisation du plan de chasse dans les zones ouvertes à la chasse , les agent (accompagnés ou non ) procédent à des tirs administratifs , ( par dérogation jusqu'à la période du 1er au 28 février ) , sous la reponsabilité du Préfet et du Directeur du Parc .  
Enfin , l'association cynègétique du PNC (ACPNC) décline dans son règlement intérieur , le montant des taxes d'abattage que vous devrez régler si vous avez la chance ….Et le droit de chasser sur le Parc . (Exemple saison 2005):  
\* Chevreuils et mouflons : 30 Euros ,  
\* Faon , biche et daguet : 115 Euros ,  
\* Cerf : 215 Euros (Toutes classes d'âge confondues)  
  
Le Parc National des Cévennes est le seul de sa catégorie ou l'Homme peut à la fois habiter et chasser tant au titre de l' antériorité qu'à celui de la nécessité et en cela il parait bien être le précurseur d'une forme moderne de gestion alliant activités humaines et notion d'espace protégé .  
PPH